



**Compte rendu du Conseil Municipal**  
**La Motte en Bauges**  
**Séance publique du Jeudi 31 Mai 2018 – 19h00**

---

L'an deux mil dix-huit, le 31 Mai 2018, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Motte en Bauges, convoqués le 23 mai 2018 conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, Salle des mariages.

Etaient présents : C. Motta, D. Regairaz, M. Renoir, G. Garnier, L. Pavy, E. Muffat-es-Jacques, V. Jacquet, M. Bachet

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : S. Ballaz donne pouvoir à C. Motta

Excusé : Didier Mansot

---

Le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures trente et une et procède à l'appel nominal des membres du conseil. Sont dénombrés 8 conseillers présents. La condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

**Le quorum est atteint.**

Marion RENOIR est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le Maire donne connaissance de l'ordre du jour :

**3. *Projet de modernisation et d'optimisation de l'éclairage public de la Commune – présentation du projet (phase PRO de la maîtrise d'œuvre) et validation (délibération)***

Conformément aux éléments présentés et validés lors du débat sur les investissements pour l'année 2018 (conseil municipal du 3 février 2018), une maîtrise d'œuvre a été engagée pour dimensionner et proposer un projet d'optimisation et de modernisation de l'éclairage public de la commune. Pour rappel, l'objectif du projet consiste à rénover de manière globale le patrimoine éclairage public de la commune, qui représente 11 armoires et 68 points lumineux afin de générer des économies d'énergie, un éclairage plus sobre et plus sécuritaire, et réduire les pollutions lumineuses.

Les résultats des études de projet (phase PRO de la maîtrise d'œuvre) sont présentés au conseil municipal, afin de valider les critères de réalisation du projet (conformité à la stratégie lumière du PNR des Bauges dans le cadre du TEPOS, critères pour la dépose des luminaires, qualités d'éclairage, typologies de luminaires, etc.). Le maître d'œuvre (Guillaume VIEU du bureau d'études Ombres et Lumières) présente le projet, pour validation (plusieurs scénarii seront présentés), avant de lancer un marché de travaux pour réaliser les opérations. Une information est également donnée sur la stratégie globale conduite par le SDES et le PNR des Bauges à l'échelle du massif en matière d'éclairage public.

Guillaume VIEU présente le contexte et les enjeux, les éléments de diagnostic, la méthode pour un schéma directeur de rénovation, propose différents scénarii, qui découlent sur plusieurs options financières. Des éléments de sensibilisation sont également présentés : œil humain, aspects qualités de l'éclairage.

Rappel du contexte : expansion de l'éclairage sur deux décennies la nuit, de façon excessive (en témoignent les photos nocturnes). A-t-on besoin d'éclairage la nuit ?

Les enjeux de l'éclairage sont :

- vétusté importante de certains ouvrages (développés il y a 30 ou 40 ans) avec des sources énergivores (notamment ballons fluorescents qui consomment du mercure, et qui ont été retirés du marché suite à directive européenne, et dont on ne peut plus faire de maintenance actuellement : 40 luminaires sur la commune soit un taux important) ;

- réduire les couts énergétiques : l'augmentation du cout moyen du kWh est de plus de 5 % par an, et c'est une tendance de long terme
- Impact sur la biodiversité (déséquilibre entre espèces, fragmentation de l'habitat, impact important d'un seul point lumineux en termes de périmètre)

Une stratégie globale à l'échelle du PNR des Bauges est en cours : intégration de la biodiversité, protection des espèces et paysages nocturnes et diurnes, préservation avec l'enjeu spécifique de l'observatoire de St François. On est dans une zone préservée, avec déjà des zones de pénombres et on n'a pas besoin d'un contraste important pour éclairer.

En termes de méthodologie, la première étape est la réalisation du diagnostic. La commune a déjà fait un diagnostic et a une bonne connaissance du nombre de points lumineux et de leur état et consistance, ce qui permet de poser les bases d'un projet. 11 armoires de commandes qui alimentent 68 points lumineux, avec une P moyenne par point de 127 W, ce qui est élevé et représente un seuil d'alerte. Aujourd'hui, si on concevait un éclairage comme le nôtre, on serait sur des puissances moyennes de 60 W maximum pour nos besoins.

Les leviers : éclairer avec sobriété et de manière qualitative et / ou ne pas éclairer.

Armoires : certaines nécessitent une mise en conformité des tableaux électriques avec des enjeux sécuritaires, l'autre des mises à niveaux.

Sur les points lumineux, trois niveaux priorités : niveau 1 : éradication des BF dont le rendement lumineux est très mauvais et qui sont interdits à la commercialisation (de plus l'état des luminaires est très mauvais), niveau 2 : luminaires vétustes, niveau 3 : luminaires vieillissant avec mauvaises performance.

La première base est la définition du besoin ; il est proposé au conseil de débattre sur des critères pour ce projet

- > où éclairer ? sécuriser les espaces partagés (critère proposé au conseil),
- > comment éclairer en qualité et quantité ? se traduit par le type de lumière orangée ou blanche (autre critère proposé au conseil),
- > quand éclairer ? doit-on éclairer toute la nuit ? couper ou abaisser les puissances dans les heures creuses on a moins de piétons (autre critère proposé au conseil).

G Vieu, Bureau d'études Ombres et Lumières, présente le budget d'investissement par priorité si on remplace tout. Il présente la méthode de calcul d'un retour sur investissements en couts globaux tenant compte des consommations énergétiques et du cout de maintenance annuel sur 30 ans. Si on ne fait rien, le cout de fonctionnement est de plus de 5 200 € sur 30 ans. Sur un luminaire fonctionnel équipé de sources leds 50 W, on économise plus de 2 500 euros ; le retour d'investissement est de de moins de 10 ans. D'autant plus qu'avec le luminaire de base, la qualité d'éclairage est très mauvaise et apporte une mauvaise qualité de service.

Ceci justifie une démarche globale et un traitement uniforme du parc dans l'ensemble de la commune, plutôt qu'une gestion au coup par coup. La maintenance préventive sur un parc neuf permettra d'amoinrir les couts de fonctionnement.

Myriam Bachet demande si on est sûr que les nouvelles lampes qu'on posera auront une pérennité technologique et qu'il n'y aura pas d'autres technologies à l'avenir ? G Vieu confirme que les fournisseurs aujourd'hui font de la R et D exclusivement sur de la LED, et que les technologies sont assez matures avec des durées de vies intéressantes. En tout cas, de toute manière les ballons fluos ne sont plus commercialisables ; l'inquiétude est plutôt sur la pérennisation des systèmes traditionnels (autres que LED) qui pourraient ne pas être approvisionnés. C'est la crainte actuelle des fournisseurs. Dans le cout de maintenance par prudence, il intègre des couts de maintenance sur la LED pour leur appareillage, le préventif, le nettoyage des optiques. Le calcul est donc réaliste et prudentiel.

Damien Regairaz demande si par rapport à la charte du PNR il y a une tendance à demander aux communes à réduire plutôt l'éclairage ? G Vieu confirme, puisqu'il a été missionné par le Parc pour être l'AMO de cette stratégie. L'objectif de la charte est d'établir un cadre, sans imposer une technologie ou une façon de faire aux communes, mais en imposant des seuils de performance pour laisser aux communes un choix esthétique, et des ratios technologiques harmonisés, tout en laissant aux communes des marges de manœuvre locales.

Myriam Bachet demande si des luminaires à énergie solaire sont possibles. Oui, ils existent mais G Vieu ne les conseille pas sauf pour certains points spécifiques, mais a priori pas rencontrés sur la commune. Il faut une exposition suffisante au soleil (pas de masques) et en saison d'hiver c'est compliqué (surtout si neige sur les panneaux). Le défaut est qu'il faut des batteries, à remplacer tous les 7 à 8 ans. Peut-être sur des sites isolés se justifient, loin du réseau. En revanche la maintenance a un cout beaucoup plus élevé. Et l'investissement aussi.

Trois stratégies sont présentées pour la commune :

- scénario de maintien des ouvrages en l'état (mais avec mauvaise qualité de service)
- place pour place optimisé : avec un gain énergétique (selon que coupure de 6 h par jour ou abaissement) de 62 à 79 %.
- Scénario sobre ou on dépose certains ouvrages, et où on n'éclaire que à bon escient là où on veut sécuriser. La sécurisation est meilleure si on contraste les zones de flux de circulation par rapport à des zones sombres (incite à la vigilance). Par rapport à notre configuration actuelle, les luminaires ont été mis là où il y a des poteaux de distribution publique d'électricité, avec des distances aléatoires qui ne sont pas en lien avec les besoins, sans uniformité d'éclairage au sol. Ils sont souvent sur des sites peu urbanisés, en hameaux ou bordure de voie. Il est proposé dans ce scénario de définir des critères cohérents à l'échelle de la commune pour identifier les zones d'éclairage et de déposer. La première notion est l'équité. Se concentrer sur les espaces de rencontre publics et partagés. (donc pas sur des voies uniquement par des résidents par exemple) Sécuriser les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, etc.) et les zones de conflits (intersections)

Ce scénario permet de supprimer la moitié du nombre de points. Ceci génère plus de ¾ d'économies d'énergies.

Les bilans financiers pour chaque scénario sont présentés en investissement et en couts globaux. Globalement, en investissement la part communale est de 23 à 26 000 euros selon le scénario compte tenu des subventions possibles du SDES. Mais en cout global du scénario sobre (2) est de 100 KE contre 150 KE selon le scénario 1 et 240 KE si on ne fait rien.

Sont prévus également de l'ajout ponctuel sur des zones à sécuriser, par exemple en face du cimetière dans le virage.

Le conseil municipal est invité à valider le projet retenu en fonction des différentes options présentées

Après discussion sur les critères. Les critères retenus sont : sécurisation des espaces partagés, cout global optimisé, se concentrer sur les espaces de rencontre publics et partagés, sécuriser les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, etc.) et les zones de conflits (intersections).

Le Maire insiste aussi sur la nécessité réglementaire, et l'opportunité de subventions actuelle. Par ailleurs, le projet de la commune du Chatelard qui a été fait de manière très raisonnée est bien réussi et nous donne un bon exemple.

Le Maire insiste sur le calendrier prévisionnel : la contrainte est le délai d'approvisionnement des fournisseurs et le mois d'aout. Il convient donc de se positionner rapidement en vue de permettre un lancement d'un marché de travaux avant l'été, et un démarrage à l'automne.

Myriam Bachet précise que les déposes et la sobriété sont rentrés dans les mœurs.

Le conseil à l'unanimité écarte le scénario 1 qui consiste à laisser l'existant, et est donc invité à se positionner sur les scénarii suivants :

<b><u>Stratégie N°2: Scénario place pour place optimisé</u></b>	<b><u>Stratégie N°3: Scénario sobre de rénovation raisonnée et optimisée avec dépose partielle</u></b>
<p><b><u>SITUATION ACTUELLE :</u></b> Consommation annuelle de 37 500 kWh pour un coût de 4 000€ TTC</p> <p><b><u>LEVIERS D'ACTION:</u></b></p>	<p><b><u>SITUATION ACTUELLE :</u></b> Consommation annuelle de 37 500 kWh pour un coût de 4 000€ TTC</p> <p><b><u>LEVIERS D'ACTION:</u></b></p>

<p><b><u>Maitrise des durées d'allumage</u></b></p> <p>→ Déclenchement de l'éclairage aux horaires appropriés pour stopper le gâchis énergétique</p> <p><b><u>Renouvellement des luminaires (65 unités)</u></b></p> <p>=&gt; <b>Gain de 20 000 kWh par an soit -55%</b> (Le bilan global évolue ainsi de 8,7kW à 4kW installés)</p> <p><b><u>Modalités de fonctionnement</u></b></p> <p><b>Abaissment de puissance</b></p> <p>Si les luminaires intègrent un abaissement de puissance de 23H à 5H du matin (-30%)</p> <p>=&gt; <b>Gain de 2600 kWh supplémentaires soit -7%</b></p> <p><b>Extinction nocturne</b></p> <p>Si une coupure de l'éclairage est programmée durant les heures creuses</p> <p>=&gt; <b>Gain de 8700 kWh supplémentaires soit -24%</b></p> <p><b><u>SITUATION PROJETEE:</u></b></p> <p><b>Avec abaissement</b></p> <p>→ <b>Consommation annuelle de 13 500 kWh soit – 62%</b></p> <p><b>Avec coupure</b></p> <p>=&gt; <b>Consommation annuelle de 7 500 kWh soit – 79%</b></p>	<p><b><u>Dépose définitive de luminaires</u></b></p> <p>32 points lumineux dont l'intérêt public n'est pas avéré ont été identifiés.</p> <p><b><u>Renouvellement des luminaires</u></b></p> <p>Mise en œuvre de puissances optimisées dans les <b>33 points lumineux conservés</b> :</p> <p>=&gt; <b>Gain de 27 500 kWh par an soit -75%</b> (Le bilan global évolue ainsi de 8,7kW à 2,4kW installés)</p> <p><b><u>Modalités de fonctionnement</u></b></p> <p><b>Abaissment de puissance</b></p> <p>Si les luminaires intègrent un abaissement de puissance de 23H à 5H du matin (-30%)</p> <p>=&gt; <b>Gain de 1600 kWh supplémentaires soit -4%</b></p> <p><b>Extinction nocturne</b></p> <p>Si une coupure de l'éclairage est programmée durant les heures creuses</p> <p>=&gt; <b>Gain de 5200 kWh supplémentaires soit -14%</b></p> <p><b><u>SITUATION PROJETEE:</u></b></p> <p><b>Avec abaissement</b></p> <p>→ <b>Consommation annuelle de 8 500 kWh soit – 78%</b></p> <p><b>Avec coupure</b></p> <p>=&gt; <b>Consommation annuelle de 4 800 kWh soit – 88%</b></p>
--	--

		<u>STRATEGIE N°1</u> Maintien en l'état	<u>STRATEGIE N°2</u> Renouvellement place pour place	<u>STRATEGIE N°3</u> Eclairage sobre
QUANTITATIF LUMINAIRES	Nombre de points lumineux existants renouvelés	68	68	36
	Nombre de points lumineux déposés	0	0	32
INVESTISSEMENTS LUMINAIRES (€ TTC)		-	48 000 €	31 000 €
INVESTISSEMENTS ARMOIRES ET HORLOGES (€ TTC)		-	11 000 €	11 000 €
TOTAUX INVESTISSEMENTS (€ TTC)		-	59 000 €	42 000 €
PART MAXIMALE TRAVAUX ELIGIBLES (€ TTC)		-	22 800 €	12 300 €
PART TRAVAUX NON ELIGIBLES (€ TTC)		-	36 200 €	29 700 €
COUTS ANNUELS ENERGETIQUES (€ TTC)		4 000 €	1 500 €	900 €
COUTS ANNUELS MAINTENANCE (€ TTC)		1 600 €	1 000 €	500 €
COUTS ANNUELS FONCTIONNEMENT (€ TTC)		5 600 €	2 500 €	1 400 €
COUT GLOBAL SUR 30 ANS (INVESTISSEMENTS + FONCTIONNEMENT) (€ TTC) avec intégration de la hausse des coûts énergétiques		255 000 €	166 000 €	102 000 €

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

**- de retenir le projet intitulé « stratégie n°3 Eclairage Sobre » pour un montant total prévisionnel d'investissement TTC de 42 000 € en retenant les critères suivants : sécurisation des espaces partagés, cout global optimisé, se concentrer sur les espaces de rencontre publics et partagés, sécuriser les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, etc.) et les zones de conflits (intersections), en privilégiant une solution d'extinction nocturne.**

- donne pouvoir au Maire pour effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

4. **Projet de modernisation et d'optimisation de l'éclairage public de la Commune – présentation du projet – demandes de subventions au SDES (délibération)**

Compte tenu du projet retenu (point 3), il y a lieu de solliciter la participation financière du SDES, qui a décidé d'aider financièrement les communes pour les travaux qu'elles réalisent en éclairage public, pour les travaux qui contribuent aux économies d'énergie (selon des critères d'éligibilité spécifiques). La participation est fixée à 70 % du montant hors taxe des travaux (minimum 5 000 € - maximum 100 000 €).

Le plan de financement de l'opération serait le suivant (en fonction du projet retenu au point 3)

		<b>STRATEGIE Eclairage sobre</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>	INVESTISSEMENTS LUMINAIRES (€ TTC)	31 000 €
	INVESTISSEMENTS ARMOIRES ET HORLOGES (€ TTC)	11 000 €
	TOTAUX INVESTISSEMENTS (€ TTC)	42 000 €
	<b>TOTAUX INVESTISSEMENTS (€ HT)</b>	<b>35 000 €</b>
<b>REPARTITION DES MONTANTS</b>	SUBVENTIONS MAXIMALES SDES (€ HT)	12 300 €
	PART MINIMALE COMMUNALE (€ HT)	22 700 €

Le Maire donne lecture du projet de délibération

**Le conseil municipal à l'unanimité**

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de modernisation et d'optimisation de l'éclairage public de la commune de La Motte en Bauges dont le montant s'élève à 42 000 € TTC soit 35 000 € HT

- se prononce sur le plan de financement suivant :

- a) Fonds libres : 22 700 €
- b) Emprunts : 0 €
- c) Subvention SDES : 12 300 €
- d) Autres subventions : 0 €

- sollicite l'aide financière du SDES

- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention

- s'engage à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

5. **Ecole – Tarifs cantine 2018-2019 (délibération)**

Pour rappel, le prix du repas facturé aux familles est harmonisé entre les communes de Chatelard et de la Motte en Bauges depuis l'année 2015-2016.

Le repas est facturé aux familles à 4,95 € pour les élèves « réguliers » et 5,30 € pour les élèves « occasionnels ».

**Rappel des Tarifs cantine 2017-2018**

	Prix repas famille	Prix de revient repas Commune	Déficit/repas à la charge de la Commune
Régulier	4,95 €	10 € environ	50 %
Occasionnel	5,30 €	10 € environ	50 %

La commission affaires scolaires des deux communes propose, sous réserve de confirmation d'ici le conseil municipal, de maintenir les tarifs qui avaient été augmentés l'année précédente.

**Tarifs cantine 2018-2019 proposés**

	Prix repas famille
Régulier	4,95 €
Occasionnel	5,30 €

Emeline Muffat mentionne que la commission RPI ne s'est finalement pas réunie sur ce sujet. Le Maire signale qu'en termes de calendrier il n'est pas acceptable de donner une réponse trop tardive aux parents et qu'il attendait depuis un trimestre un positionnement de la part de la commune du Chatelard. Il y a aussi un enjeu à maintenir des services à la population sur place, et les tarifs ont déjà été augmentés les années précédentes, il ne souhaite pas une augmentation à nouveau.

Les membres du conseil municipal sont invités à fixer les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2018-2019 comme mentionné ci-dessus et à approuver la mise à jour du règlement de service pour l'année scolaire 2018-2019 concernant les tarifs.

Le Maire précise que si la commission RPI souhaite les réduire, il est prêt à soumettre une nouvelle délibération au conseil municipal.

**Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.**

#### 6. Ecole – Tarifs garderie 2018-2019 (délibération)

Pour rappel les tarifs de garderie pour l'année 2017 2018 sont les suivants :

##### Rappel tarifs garderie 2017-2018

Catégorie	Matin	Midi	Soir
Régulier	2.20 €	2.20 €	2.50 €
Occasionnel	2.50 €	2.50 €	3.20 €

La commission affaires scolaires des deux communes propose, sous réserve de confirmation d'ici le conseil municipal, de maintenir les tarifs qui avaient été augmentés l'année précédente.

##### Tarifs garderie 2018-2019 proposés

Catégorie	Matin	Midi	Soir
Régulier	2.20 €	2.20 €	2.50 €
Occasionnel	2.50 €	2.50 €	3.20 €

Les membres du conseil municipal sont invités à fixer les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2018-2019 comme mentionné ci-dessus et à approuver la mise à jour du règlement de service pour l'année scolaire 2018-2019 concernant les tarifs.

Le maire propose, comme pour la cantine, des tarifs inchangés.

**Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.**

#### 7. Ecole – Tarif restaurateur scolaire 2018-2019 (délibération et avenant au contrat de prestation de service) (délibération)

M. le maire rappelle au conseil municipal que le 22/12/2004 a été signé un contrat de prestation de service pour la fourniture de repas à la cantine scolaire de l'école de la Motte en Bauges avec le Restaurant Mazin. Notre prestataire assurant la fourniture des repas à la cantine scolaire de l'école maternelle fournit les repas au tarif de 4.95 € par repas à compter du 01/09/2017.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire ce tarif de 4.95 €/repas pour 2018/2019 et de confirmer ce tarif, par avenant, le contrat de prestation de service signé en date du 22/12/2004.

Le Maire a posé la question au restaurateur du maintien d'un repas bio une fois par mois. Le restaurateur maintient cette action. Par ailleurs il privilégie les circuits courts ; En revanche du bio plus fréquent impliquera une augmentation de tarifs.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Accepte de reconduire ce tarif de 4.95 € /repas à compter du 01/09/2018**

- **Décide de confirmer, par avenant n° 9, le contrat de prestation de service signé en date du 22/12/2004.**

- **Donne pouvoir au Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

#### 8. Décision modificative budgétaire pour remboursement fonds d'amorçage TAP

Depuis l'existence du RPI La Motte/Le Châtelard, les fonds d'aide d'amorçage pour les TAP sont versés à la Commune de Le Châtelard, commune où est implantée l'école.

La commune de La Motte en Bauges ayant reçu le montant de 2 200 € pour la période de 2016/2017 doit les rembourser car ce même montant a été payé à la commune de Le Châtelard.

Compte tenu que ce montant devra être déduit des frais de bâtiments et scolarité que la commune de Le Châtelard refacture à la commune de La Motte, M. le maire propose d'établir la décision modificative suivante en réduisant de 2200 € le budget prévisionnel du compte 62878, compte où figure les mandatements à la commune de Le Châtelard pour les frais de bâtiments et de scolarité et d'augmenter de 2 200 € le compte 7489 pour le reversement de ce montant à l'agence de service et de paiement.

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Service	Nature	Montant
014	7489	999	Reversement autres attributions et participat...	2 200,00

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Service	Nature	Montant
011	62878	999	A d'autres organismes	-2 200,00

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative.**

**9. Piste forestière : choix de l'entreprise pour réaliser les travaux**

Une consultation a été lancée par parution presse et voie électronique selon cahier des charges établi par l'ONF. L'ONF a procédé à une visite de site le 16/05/2018. Le délai de remise des offres était fixé au 23/05/2018 à 12 h.

3 offres ont été reçues le 23 mai. L'ONF procède à l'analyse des offres et au classement compte tenu des critères d'attribution retenus. Ces documents ont été transmis par voie électronique à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Emeline Muffat demande s'il y a des délais pour réaliser les travaux. Le Maire confirme que le planning est dans l'offre des candidats. Le démarrage est prévu pour début juillet.

Le Maire explique la procédure. Les dossiers ont été ouverts, le rapport de présentation a été transmis aux conseillers municipaux le mercredi 30 mai 2018.

Au vue de cette analyse des offres, et après négociations avec les candidats, M. le maire propose  
- de retenir l'entreprise et/ou Groupement d'entreprises BOIS DES ALPES AILLON TP pour un montant de 452 000 € HT

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

**- décide de retenir l'entreprise et/ou Groupement d'entreprises BOIS DES ALPES AILLON TP pour un montant de 452 000 € HT**

**- donne pouvoir au Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision**

**10. Demande de subvention Jeunes Agriculteurs de Savoie (délibération)**

A l'occasion de la fête de la Terre le 29 juillet 2018 à Jarsy, les jeunes agriculteurs de Savoie (Jeunes agriculteurs des Bauges) sollicitent un soutien moral, matériel et/ou financier afin de valoriser l'important secteur d'activité qu'est l'agriculture en Savoie. Laurent Pavy explique le déroulement de cet évènement, qui se déroule alternativement sur les 7 cantons de Savoie. Cette année il sera sur le canton des Bauges, avec pour objectif de mettre en avant l'agriculture du canton concerné, avec des animations, de la pédagogie pour tous les âges et publics. Une trentaine de jeunes agriculteurs s'en occupe. Pour proposer ces animations, un budget est nécessaire, alimenté notamment pas les entreprises, les OPA (chambre d'agriculture, etc.) et les communes des Bauges si elles le souhaitent. La plupart des communes souhaitent a priori participer. Un livret sera distribué avec citation des financeurs. L'enveloppe financière globale du projet est de l'ordre de grandeur de 50 k€ ; avec objectif d'équilibrer le cout des animations et alimenter le fond des JA pour donner une image de dynamisme au massif.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette demande ainsi que sur le montant éventuel alloué. Le Maire rappelle que la Motte est une commune agricole et que les agriculteurs se doivent d'être remerciés pour leur investissement et contribution à l'attractivité de la commune. Il explique que c'est un évènement exceptionnel et non pas une subvention récurrente. Il propose une subvention d'environ 1 Euro par habitant en ordre de grandeur.

Les JA s'engage à faire un bilan auprès de la commune des évènements réalisés et point budgétaire.

**Laurent PAVY se retire et ne prend pas part au vote**

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité**

**- décide d'octroyer le montant de 500 € à l'association des Jeunes Agriculteurs de Savoie**

**- dit que ces crédits seront inscrits au compte « 6574 subventions » par réduction de crédit du compte « 022 dépenses imprévues »**

#### **11. Dérogations scolaires (information)**

2 demandes de dérogation ont été formulées pour accorder des scolarisations dans d'autres communes. Compte tenu que ces enfants étaient concernés par un changement de cycle (entrée en CP), que tous les services (garderie, cantine, etc.) et compte tenu des capacités d'accueil du bâtiment sont proposés sur le RPI et de l'absence de caractère particulier (médical ou autre) de ces demandes, ces demandes ont été refusées après discussion en commission RPI.

#### **12. Logiciel e. enfance (information)**

Le logiciel est en cours de paramétrage, avec beaucoup d'inertie de la part de l'éditeur de logiciel. Une formation et démonstration sera mise en place, en vue d'une mise en service fin juin.

#### **13. Aménagement des Iles du Chéran (information)**

La passerelle du pont picot va bien se faire mais pour la partie SMIAC du projet global, le budget a dû être revu selon les contraintes budgétaires des agglomérations membres du SMIAC. Le projet global ne se fera sans doute pas cette année.

#### **14. Agents (information)**

Pour information l'agent communal est en arrêt maladie. Le Maire expose l'organisation mise en place pour assurer la continuité. En particulier il a sollicité un entrepreneur pour les tontes. L'Association pêche en l'île contribue également, son président s'étant proposé pour assurer des travaux. Le Maire remercie grandement pour cette proposition et a mis en œuvre les conditions d'assurance pour qu'il puisse utiliser le véhicule communal à cet effet. Le Maire indique qu'il incite les habitants à contribuer de leur temps pour faucher ou débroussailler, entretenir le bord des routes devant chez eux, à leur propre initiative.

#### **Validation des comptes rendus du 23 mars**

Myriam Bachet mentionne qu'elle était absente et avait donné pouvoir à Didier Mansot.  
Approuvé à la majorité ; 1 abstention

#### **Validation des comptes rendus du 28 mars**

Approuvé à la majorité ; 1 abstention

Le Maire informe qu'il a fait une intervention à l'école auprès des élèves pour rappeler des règles de savoir vivre à l'école suite à des constats d'incivilité entre élèves et en concertation avec l'équipe enseignante.

La séance est close à 22 h 29

Fait à La Motte en Bauges, le 08 juin 2018

Le Maire

Damien Regairaz

